

# CHARTRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

## Introduction

La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, de par ses collections, ses publics et ses domaines d'excellence, s'inscrit naturellement dans le paysage de la recherche, en France et au-delà. Sa vocation scientifique découle de son décret d'organisation, et plus spécialement de la mission qu'elle a reçue de mettre en valeur les collections de documents qu'elle collecte et conserve et qui sont par leur qualité un outil très important pour la recherche ; elle s'inscrit dans son projet d'établissement. La présente charte pose le cadre de la politique scientifique de la bibliothèque, donne les orientations de sa mise en œuvre et précise les engagements de l'établissement dans ce domaine.

### Le décret portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg stipule dans son article 3 :

« La Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg est une bibliothèque de recherche pluridisciplinaire, particulièrement en sciences humaines et sociales, ouverte au public, notamment universitaire. Elle a pour missions :

- de collecter, conserver, communiquer et mettre en valeur des collections de documents présentant un intérêt national, régional ou universitaire [...]

### Un équipement scientifique de premier plan pour la recherche en sciences humaines et sociales.

La Bnu est, avec la Bibliothèque nationale de France, la seule bibliothèque française à bénéficier d'un statut national. Sa collection très riche et très étendue a été reconstituée récemment (à partir de 1871) dans une perspective de haute érudition et avec une rigueur scientifique marquée. Elle est de ce fait orientée nettement vers la recherche et comporte le plus important fonds ancien existant dans les bibliothèques universitaires françaises et des collections de documents rares tout à fait exceptionnelles (orientalia, numismatique, papyrus, ostraca, cartes et plans, estampes...).

## Orientations générales de la politique scientifique de la Bnu

Le projet d'établissement donne les grandes orientations des cinq prochaines années :

- **innover**, en donnant corps à cette ambition dans un lieu physique, le « Lab », en encourageant le développement de la science ouverte (production et ouverture des données, notamment via la bibliothèque numérique *Numistral*) et en s'inscrivant de manière volontariste dans le champ des humanités numériques ;
- **mettre les collections au service de la recherche**, par le développement des réseaux et coopérations, en améliorant la valorisation et le signalement des corpus, en réaffirmant le rôle de soutien à la recherche de l'établissement ;
- **développer et partager les connaissances avec les citoyens**, par la médiation, la valorisation et l'accessibilité pour un public qui déborde la seule sphère académique.

De ces axes découlent les **six objectifs** qui constituent le socle de la politique scientifique de l'établissement :

- 1. soutenir des projets de recherche** sur ses collections ou sur ses domaines disciplinaires (SHS), en favorisant l'interdisciplinarité et l'innovation
- 2. susciter des projets de recherche** (notamment par l'attribution de bourses)
- 3. s'inscrire dans les réseaux de chercheurs** et favoriser la coopération scientifique à la croisée de la documentation, de l'informatique et des LSHS
- 4. développer des outils pour la recherche** : Lab, Numistral, apport de compétences du personnel
- 5. contribuer à la science ouverte** : promouvoir ses principes, mettre les données produites à la disposition de tous
- 6. ouvrir la science sur la cité**, notamment par la mise en place de saisons culturelles vues comme un prolongement naturel de l'action scientifique, et valorisant celle-ci auprès d'un plus large public.

## Principes généraux

**1. La politique scientifique de la Bnu se définit par rapport à ses collections.** Elle s'inscrit de ce fait dans la continuité de la politique documentaire et du plan de développement de la bibliothèque et devient une composante logique de son projet d'établissement.

**La politique scientifique de la Bnu** se construit également à l'aune de son implication forte dans l'infrastructure *CollEx-Persée*, créée pour améliorer l'accès des chercheurs aux fonds documentaires des grandes bibliothèques patrimoniales et des bibliothèques de recherche. A la fois établissement porteur et membre de l'infrastructure, la Bnu est en charge de l'animation (seule ou en binôme) de réseaux documentaires dans les domaines suivants : Etudes germaniques, Sciences religieuses, Sciences de l'Antiquité, Etudes européennes. L'excellence de ses collections a été reconnue à travers l'obtention pour cinq années du label *CollEx - Collections d'excellence* pour la recherche, pour ces quatre domaines, conjointement avec les collections de l'Université de Strasbourg. Les projets développés dans le cadre de *CollEx-Persée* s'appuient sur une coopération renforcée avec les communautés de recherche concernées.

**La charte documentaire du site alsacien**, validée en 2017, a entériné une politique commune en matière de développement, de conservation et de valorisation des collections, ainsi que d'offre de services. Dans ce cadre, la charte documentaire a notamment précisé les domaines d'intervention des bibliothèques en termes d'acquisition, de conservation, et a dégagé des domaines d'excellence. Si la politique scientifique de la Bnu englobe toutes les ressources documentaires que l'établissement peut proposer, ses domaines d'excellence (études germaniques, sciences religieuses, Antiquité, questions européennes, alsatiques) constituent bien évidemment des champs d'intervention privilégiés. La charte documentaire précise aussi que « les bibliothèques ont pour mission de venir en appui aux activités de recherche, ce qui les conduit à proposer une offre de services variée à destination des chercheurs ». Les choix liés au développement des collections comme aux actions scientifiques et services associés se construisent en concertation étroite avec les équipes de recherche et les partenaires documentaires du site.

**2. La politique scientifique de la Bnu se définit par rapport à ses publics** : en premier lieu les enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants.

La Bnu s'attachera à nouer des collaborations actives avec les chercheurs et à jouer un rôle actif dans la diffusion des résultats de la recherche.

**3. L'action scientifique de la Bnu s'inscrit naturellement dans une logique de coopération** avec l'Université de Strasbourg et les établissements associés au niveau du site ainsi qu'au niveau transfrontalier (EUCOR – Le campus européen).

4. La politique scientifique de la Bnu est discutée au sein du **Conseil scientifique** de la bibliothèque, lequel contribue à sa définition, à sa mise en œuvre et à son évaluation. Le Conseil scientifique a en particulier un rôle important dans la priorisation des différents projets scientifiques que peut avoir à porter la bibliothèque, en désignant les programmes à mener en priorité, en évaluant les programmes en cours et en sélectionnant les nouveaux programmes à proposer. Le Conseil scientifique se réunit deux fois par an. Il rend compte de son action au Conseil d'administration de la Bnu.

5. Afin de faciliter les discussions et recommandations du Conseil, un **Comité pour la politique scientifique** est institué au sein de l'établissement. Il instruit les dossiers destinés à être discutés par le Conseil scientifique, notamment en signalant les fonds susceptibles d'être valorisés et en établissant un plan des actions scientifiques en cours. Le Comité pour la politique scientifique tient une réunion mensuelle. Il rend compte de ses conclusions à l'équipe de direction de la bibliothèque, réunie autour de l'administrateur.

### **Engagements de l'établissement**

1. La Bnu poursuit une politique active d'acquisitions documentaires et de collecte de matériaux pour la recherche dans les domaines des LSHS. En lien avec ses partenaires du site alsacien, elle veille à la bonne adéquation entre charte documentaire et charte de la politique scientifique.

2. La Bnu garantit l'accès à ses collections, à ses catalogues et à tous ses outils de signalement, imprimés comme électroniques. Elle encourage et concourt à toute action visant à améliorer ce signalement, ainsi que l'accès, physique et à distance, à ses collections (notamment par la réalisation de catalogues).

3. La Bnu s'engage à poursuivre une politique active de numérisation s'appuyant sur sa bibliothèque numérique et les outils innovants offerts par la création d'un « Lab » (DataLab, numérisation sonore, etc.)

4. La Bnu s'engage à la mise en place, au suivi et à la finalisation des projets qu'elle porte ou coporte avec des équipes ou des infrastructures de recherche et qui ont été validés par son Conseil scientifique.

5. La Bnu s'engage à développer toutes les coopérations nécessaires à la bonne marche des projets qu'elle porte et à favoriser leur insertion dans les réseaux scientifiques (recherche, IST...)

6. La Bnu met à disposition du monde de la recherche les compétences scientifiques sur ses fonds, mais aussi l'expertise scientifique et technique, propre au monde des bibliothèques, qu'elle est à même d'apporter et qui peut contribuer à la valorisation des données de la recherche. Elle assure, dans ses domaines de compétence bibliothéconomique, une veille scientifique et technologique.

7. La Bnu s'engage à rechercher toutes les sources de financement susceptibles de permettre un travail de recherche sur ses fonds (opportunités offertes par le mécénat, notamment dans la mise en place de bourses de recherche, de recrutement temporaire de doctorants, etc.)

8. La Bnu promeut et diffuse les connaissances acquises lors de la conduite des programmes de recherche, en valorisant la production et la méthodologie utilisées, notamment par le biais de sa politique éditoriale et de sa programmation culturelle.

9. La Bnu garantit la conservation des sources physiques et, dans la mesure de ses moyens et en fonction de ses partenariats, actuels et à venir, celle des données numériques qu'elle produit dans le cadre des programmes de recherche.

10. La Bnu s'engage autant que possible à faciliter l'accès et la réutilisation libre des données produites dans le cadre des projets scientifiques auxquels elle participe, et à promouvoir toute initiative en faveur du développement de la science ouverte.

**Les documents joints à la charte de la politique scientifique, faisant office de feuille de route, seront :**

- Le tableau des actions et projets scientifiques,
- Le tableau des fonds en instance / en attente de traitement.